

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 246-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.933

Déposée le: 16.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (Horrenbach, UDC) (porte-parole)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Egger (Frutigen, pvl)
Amstutz (Schwanden-Sigriswil, UDC)
Jost (Thun, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Abattage et consommation du gibier tombé: confier de nouveau le travail à des professionnels

Le Conseil-exécutif est chargé d'employer trois gardes-faune supplémentaires, un pour chaque région. L'objectif étant que ce soit les gardes-faune qui achèvent les animaux sauvages victimes d'une collision, ce qui permettrait de les consommer, comme c'était le cas auparavant. Pour pouvoir créer ces trois postes, on récupérera des pourcentages de postes à l'Etat-major de l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et au Service de la promotion de la nature (SPN).

Développement:

Depuis 2013, c'est la Police cantonale qui doit s'occuper des animaux sauvages renversés sur la route et achever les animaux blessés. Leurs effectifs ayant été réduits, les gardes-faune ne sont plus assez nombreux pour pouvoir achever eux-mêmes les animaux blessés. C'est désormais la

police qui se charge de porter le coup de grâce, une tâche pour laquelle elle a été formée sur les chapeaux de roues.

Bien que les policiers et policières fassent certainement de leur mieux, ce ne sont pas des professionnels de l'abattage du gibier. C'est pourquoi il peut arriver que des animaux souffrent inutilement, ce qui est plus que discutable du point de vue de la protection des animaux. Les gardes-faune sont en revanche parfaitement formés et contrairement aux policiers et policières, ils ont l'habitude de s'occuper des animaux renversés et blessés. C'est la raison pour laquelle ils sont beaucoup plus aptes à libérer les animaux blessés de leurs souffrances.

De plus, si les animaux renversés étaient de nouveau abattus par les gardes-faune, leur consommation serait de nouveau possible. On dénombre 1850 collisions avec des chevreuils chaque année dans le canton de Berne. La situation actuelle représente ainsi un énorme gaspillage de nourriture.

L'adoption de la présente motion permettrait donc de mettre en œuvre le postulat « Consommation du gibier tombé » de Werner Moser, que le Grand Conseil avait adopté par 88 voix contre 43.